

# Pépinière- Horticulture

Octobre 2012 - Bulletin n°07, page 1

## Chrysanthème

lors de l'ouverture des fleurs (voir photo).

**Le niveau de risque est maintenant quasi nul car il n'y aura plus de ponte par les papillons.**

### Maladies

**Toujours très peu de symptômes** actuellement.

Il faut toujours surveiller l'apparition de maladies cryptogamiques mais les conditions climatiques actuelles séchantes (vent et douceur) sont peu favorables aux champignons.

### Pucerons

Depuis le dernier bulletin, les populations de pucerons brun-rouge n'ont pas progressé, certainement à cause des conditions météo peu favorables de ces dernières semaines.

Les **pucerons** ne sont plus visibles que chez un seul producteur avec une fréquence d'attaque très faible.

**Le niveau de risque a fortement baissé mais il convient de surveiller encore l'apparition éventuelle d'individus ailés.**

### Chenilles

**Ces ravageurs sont moins préoccupants actuellement que lors du dernier bulletin.**

En effet, les chenilles défoliatrices phytophages ne sont plus détectées que chez deux producteurs (leur cycle de développement semble être terminé et les chenilles ont du se transformer en papillons).

De nombreuses traces de morsures anciennes sont toujours visibles sur les feuilles mais seront cachées

### Thrips

Des symptômes de piqûres correspondant aux attaques estivales sont toujours visibles sur les feuilles chez tous les producteurs.

C'est la **fin de la période de risque** pour ces insectes.

### Acariens

Ils sont toujours **peu présents et on constate quelques feuilles bronzées chez un seul producteur et sur seulement 10% des plantes.**

**Le niveau de risque a baissé mais il convient de surveiller** néanmoins vos plantes car le développement des acariens peut être rapide surtout avec ces températures élevées pour la saison.

Morsures de chenilles défoliatrices sur feuilles (FREDON Auvergne)



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.